



Avec le SNUipp-FSU,
obtenir une réduction des effectifs.

Changeons l'école, votons !

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du mardi 18 décembre 2018
Le bulletin d'adhésion 2018-2019 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



Et nous alors ?

Un coup de pouce pour nos salaires à Noël !

Monsieur le ministre,

J'ai bien écouté le président de la République dans son allocution télévisée. Il a évoqué des "solutions" pour améliorer le pouvoir d'achat souhaitant ainsi répondre à une grande partie de la population pour qui les fins de mois sont difficiles.

Je n'ai malheureusement rien entendu concernant les salariés de la Fonction publique. Et pourtant nous sommes concernés. Actuellement, un professeur des écoles débute sa carrière à moins de 1 470 euros mensuel avec un bac +5. Et un AESH ne perçoit que 722 euros ...

Voici le début de la lettre que le SNUipp-FSU vous propose d'envoyer au Ministre.

Suite aux annonces du président de la République, le SNUipp-FSU propose aux personnels des écoles de s'adresser au ministre pour demander à bénéficier d'une revalorisation salariale en cette période d'étrennes. C'est pourquoi **le SNUipp-FSU invite les enseignantes, les enseignants des écoles et les AESH, à envoyer un message au ministre pour lui réclamer un « coup de pouce » de Noël, en cliquant sur le lien ci dessous.**



Séminaire RASED

L'ensemble des collègues des RASED est invité à un séminaire, ce mercredi 19 décembre, concernant la mise en place des "pôles ressources de circonscription".

S'agit-il d'un moment de partage, d'échanges et de travail entre collègues, construit à partir de leurs attentes ? Il n'en est rien !

Le contenu de ce séminaire ne prend en compte ni les demandes des collègues des RASED, à qui l'administration a envoyé un questionnaire à compléter en amont, ni les préoccupations de ceux qui ont contribué au comité de pilotage pour préparer cette réunion ... au mois de mai de l'année dernière !

Le SNUipp-FSU 66 a de nombreuses craintes : diminution du suivi régulier des élèves, remise en question du travail en équipe au sein des RASED, utilisation du pôle afin d'être les

pompiers de service sur les situations d'urgence, ... Tout cela dans un contexte de suppression de postes depuis plusieurs années.

Enfin, il est inacceptable que des professionnels du privé viennent prêcher la bonne parole aux fonctionnaires d'état que sont les membres des réseaux.

Le SNUipp-FSU 66 abordera ce sujet lors de la CAPD de ce jeudi et demandera des explications aux IEN concernés.

Stages du SNUipp-FSU 66

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux
Vous pouvez encore vous inscrire pour nos prochains stages :

- **Le stage « Maternelle »** qui aura lieu le **mardi 5 février au lycée Maillol de Perpignan**
(attention : inscription avant le 5 janvier sur Accolad)

- **Le stage « Inclusion »** qui aura lieu le **jeudi 7 février au lycée Maillol de Perpignan**
(attention : inscription avant le 7 janvier sur Accolad)

Stage animé par Sophia Catella, membre de l'équipe nationale secteur revendicatif et CHS-CT et Serge Bontoux, membre de l'équipe nationale secteur ASH.

L'inclusion, la gestion des élèves en grande difficulté, la prise en charge des élèves ayant des troubles du comportement... Jusqu'où ? Dans quelles conditions ? Beaucoup de classes, de collègues d'écoles sont touchées, sans trouver des réponses à leurs difficultés.

- **Le stage « Entrants dans le métier : de PES à T3 »** qui aura lieu le **mardi 19 mars 2019 à Perpignan, siège du Snuipp-FSU66, 18 rue Condorcet**

(attention : inscriptions et autorisation d'absence pour formation syndicale à déposer avant le 19 février 2019)

Débuts de carrière : Prendre la main sur son métier. Être acteur, ne pas subir, se former et s'informer...

- **Le stage « Retraites, retraités, retraitables ! »** qui aura lieu le **mardi 09 avril 2019 à Perpignan, siège du Snuipp-FSU66, 18 rue Condorcet**

(attention : inscriptions et autorisation d'absence pour formation syndicale à déposer avant le 10 mars)

Infos administratives

Mouvement 2019 : postes spécifiques

L'administration a publié la circulaire sur les postes spécifiques avec la fiche de candidature et les fiches de postes.

Retrouvez tous ces documents [ici sur notre site Internet](#)

Demande de temps partiels

Les documents ont été envoyés par l'administration.

Attention, comme chaque année, l'administration donne une date limite au 31 janvier 2019 "pour des raisons de gestion".

Nous vous rappelons que **la date limite officielle et nationale est le 31 mars 2019**

Tous les documents sont disponibles [sur notre site Internet en cliquant ici](#).
